



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_094-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-094 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Luc DARQUEST, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : SUBVENTION 2018 DE LA CALI À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

Vu la délibération n°2017-12-308 du 14 décembre 2017 adoptant la convention d'objectifs et de moyens triennale entre La Cali et son Office de Tourisme (OTI),

Vu les articles L. 133-1 à L.133-10 du Code du tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme sous forme d'EPIC,

Vu les articles R.133-1 à R.133-18 et R.134-12 du Code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Libournais en date du 28 mars 2018 adoptant le budget prévisionnel 2018 de l'OTI et autorisant son Président à saisir le Conseil communautaire de La Cali, à fin d'approbation dudit budget,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), compétente en matière de développement touristique a institué, par délibération du 11 octobre 2013, un Office de Tourisme Intercommunal sous forme d'EPIC dont l'activité a débuté au 1er janvier 2014.

Celui-ci s'est vu attribuer, à travers ses statuts adoptés le 11 octobre 2013, modifiés par délibération du 31 janvier 2017 et à travers la convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 14 décembre 2017, entre autres missions, les missions de services publics non marchands suivantes :

- L'accueil et l'information des visiteurs,
- La promotion touristique du territoire intercommunal en coordination avec ses partenaires départementaux (Gironde tourisme), régionaux (Comité Régional du Tourisme – CRT) et ses autres partenaires Offices de Tourisme (notamment dans le cadre du contrat de destination Bordeaux ou encore dans le cadre du Protocole de coopération entre La Cali et Bordeaux-Métropole) ;
- La coordination des acteurs touristiques à travers l'animation du tissu des prestataires touristiques.

Considérant que le développement touristique constitue un levier important pour l'économie locale, cette compétence fait partie des enjeux majeurs du territoire et des axes de développement prioritaires pour La Cali. L'objectif est de générer des retombées économiques sur le territoire en augmentant les dépenses des visiteurs chez les prestataires (sites de visite, prestataires touristiques...), en favorisant le flux d'excursionnistes et en allongeant la durée de séjour des touristes.

Pour cela, de 2014 à 2017, La Cali, à travers son OTI, a mené une politique touristique volontariste et a orienté sa stratégie selon les axes suivants :

- Améliorer la qualité de l'accueil et des services en professionnalisant les structures d'accueil sur le territoire avec le réaménagement des bureaux d'information touristique à Coutras, Libourne et Guîtres et le déploiement d'un accueil itinérant hors les murs sur l'ensemble du territoire communautaire (véhicule floqué et totems d'information dans les mairies) ;
- Créer de nouveaux produits touristiques susceptibles d'exercer une attractivité sur les clientèles par la création d'un événementiel d'envergure « Libourne fête le vin » notamment ;
- Renforcer les outils de promotion et de communication par la création d'une identité graphique, d'une ligne éditoriale et d'un nouveau site Internet.

Sur ces bases consolidées, La Cali et son Office de Tourisme souhaitent poursuivre la politique engagée en menant une stratégie touristique offensive axée sur :

- la conception et la commercialisation de produits touristiques (Groupes Loisirs et Affaires, Individuels loisirs, croisiéristes) ;
- le développement des équipements de loisirs et des services aux visiteurs (création d'une activité vélorail, jalonnement et création des véloroutes thématiques, location de vélos électriques...);
- la poursuite de la Démarche Qualité (classement Qualité Tourisme et Catégorie I) ;
- la promotion de la destination à travers des actions menées avec leurs partenaires touristiques privilégiés (Bordeaux, Saint-Emilion, les sites Unesco de Gironde et de Dordogne...) et dans le cadre de dispositifs de promotion touristique nationale, régionale ou départementale (exemple : Contrat de Destination Bordeaux, Convention d'Actions touristiques avec le Conseil départemental,...) mais aussi en développant la visibilité du territoire à l'échelle internationale (exemple : actions coordonnées avec le Grand Port Maritime de Bordeaux dans le cadre du tourisme fluvial,...).

Dans le cadre de sa demande annuelle de subvention, l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais a, à la fois, rationalisé ses dépenses tout en proposant des actions répondant à cette ambition politique poursuivie par La Cali.

Ainsi, le 28 mars 2018, il a délibéré sur son projet de budget prévisionnel annuel et l'a transmis à La Cali, assorti du programme d'actions qu'il propose de mettre en œuvre. Ceux-ci traduisent les ambitions rappelées ci-dessus.

La proposition de budget prévisionnel et le programme d'actions 2018 de l'OTI sont annexés à la présente délibération.

Le budget prévisionnel 2018 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap	Libellé	BP 2018	Chap	Libelle	BP 2018
011	Charges à caractère général	255 200,00	013	Atténuations de charges	17 000,00
012	Charges de personnel et frais	346 000,00	70	Ventes de produits	24 500,00
65	Autres charges de gestion courante	5 500,00	74	Subvention d'exploitation	450 000,00
68	Provisions	15 000,00	75	Autres produits de gestion	120 000,00
022	Dépenses imprévues	19 100,00	77	Produits exceptionnels	7 914,00
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre	-
042	Opérations d'ordre	63 200,00	002	Excédent fonctionnement reporté	84 586,00
TOTAL		704 000,00	TOTAL		704 000,00

Section d'investissement :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap	Libellé	BP 2018	Chap	Libelle	BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	1068	Autres réserves	126 011,27
21	Immobilisations corporelles	207 300,00	13	Subvention d'équipement	30 000,00
020	Dépenses imprévues	20 039,23	001	Excédent investissement reporté	51 090,45
040	Opérations d'ordre	7 914,00	040	Opérations d'ordre	63 151,51
TOTAL		270 253,23	TOTAL		270 253,23

Sur la base de ce budget prévisionnel la demande de subvention de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais, au titre de l'année 2018, s'élève à 450 000 €.

Vu l'avis de la commission Développement touristique du 26 mars 2018,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention annuelle d'un montant de 450 000 € au compte de l'EPIC selon les modalités définies dans la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 14 décembre 2017.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 657364

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_095-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-095 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Luc DARQUEST, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA CALI AU SEIN DE L'AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA GIRONDE "GIRONDE TOURISME"

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
2018-05-095 - 2/2
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_095-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

L'agence de développement touristique départementale, association dénommée « Gironde Tourisme », est la structure opérationnelle pour la mise en œuvre de la politique touristique du Département.

A ce titre, elle initie, développe ou met en œuvre toute action de promotion et de développement touristique, en lien avec l'ensemble des acteurs touristiques locaux (offices de tourisme, prestataires,...) à l'échelle du département, mais participe également à des actions de promotion et de développement touristiques à l'échelle régionale et nationale.

Au niveau départemental, elle contribue :

- A promouvoir les intérêts du département en matière de tourisme.
- Au déploiement de l'information, à l'organisation et à la promotion du tourisme du Département de la Gironde définies conventionnellement avec celui-ci ;
- A l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement touristique départemental ;
- A la collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet, sur les marchés français et étrangers, en liaison avec le Comité Régional du tourisme et Atout France ;
- Au soutien de l'action des Offices de Tourisme ;
- A fédérer l'ensemble des acteurs locaux départementaux œuvrant en faveur du tourisme tant dans la réflexion du développement touristique que dans sa mise en œuvre ;

Cette association départementale se compose de 4 catégories de membres répartis en collèges :

- Le collège des délégués du Conseil Départemental ;
- Le collège des Institutionnels composé de représentants des organismes consulaires, du Comité Régional du tourisme, des communes touristiques, de leurs groupements (EPCI) et, le cas échéant, des comités d'expansion économique, mandatés par leur institution ;
- Le collège des représentants des professionnels du Tourisme (prestataires, associations...);
- Le collège des représentants des Offices de Tourisme de Gironde.

Considérant que La Cali souhaite poursuivre et développer son action en faveur du développement touristique communautaire et qu'elle souhaite, pour cela, faire partie des partenaires privilégiés des instances touristiques départementales, il est proposé de désigner un délégué pour la représenter au sein de Gironde Tourisme, au titre du Collège des Institutionnels.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de désigner Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-Président en charge du développement touristique et de l'urbanisme, représentant de La Cali, au sein du collège des Institutionnels de Gironde Tourisme.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

